

Communication municipale n° 533/2010

Séance du Conseil communal du 21 juin 2010

Concernant le réaménagement provisoire de la place des Halles

L'aménagement actuel de la Place des Halles n'offre pas une entière satisfaction s'agissant de la répartition des espaces dévolus aux piétons et à la circulation automobile.

L'installation de terrasses devait jusqu'à maintenant prendre en compte le marché du samedi matin. Le déplacement de ce dernier sur la Place du Bourg et le quai permet d'avoir aujourd'hui une autre approche de cet espace.

Plusieurs bornes ont dû être enlevées en raison des travaux pour la réintroduction du gaz dans le Bourg. Profitant de ces travaux, la Municipalité a décidé de mettre en place à titre d'essai un chenal, délimité par une série de bacs en bétons à fleurir, qui canaliseront la circulation des automobiles. Les terrasses exploitées sur cette Place seront également réorganisées tout en garantissant la sécurité des occupants de celles-ci.

Le coût de cette opération a été évalué à fr. 12'000.-. Ce montant comprend l'achat et la mise en place des bacs à fleurs ainsi que les travaux de jardinier.

Un bilan sera effectué cet automne et, si les conclusions s'avèrent positives, une étude plus approfondie sur le réaménagement de la Place des Halles sera menée.